



ANNEXE O : _____

RE/MAX Platine

Signé à : _____

Le : _____

B1. IDENTIFICATION DU CONTRAT PRINCIPAL

Les conditions apparaissant à la présente annexe font partie intégrante de la promesse d'achat PA :

_____ portant sur sis au

_____ (adresse)

C2. CONDITIONS DE PRÉOCCUPATION

Par la présente, nous Acheteurs demandons aux vendeurs la permission d'occuper la propriété en titre avant la date de signature de l'acte de vente devant notaire et de ce fait, reconnaissons avoir examiné les lieux et s'en déclarons pleinement satisfaits.

Nous acheteurs, sur réception de la clé consentirons à ce qui suit :

1. Cette entente ne pourra être interprétée comme un bail liant les parties et advenant refus ou incapacité de notre part à conclure la vente, nous acheteurs convenons à l'avance de quitter les lieux sur simple demande des propriétaires vendeurs,
2. Avoir déjà devant notaire et dans un compte « en fidécommiss » versé la somme restante à payer entre le prix d'achat et le montant du prêt hypothécaire obtenu, moins le dépôt stipulé à l'offre d'achat en titre,
3. Dégageons formellement les vendeurs de toute réclamation et/ou renégociation future quelle qu'elle soit,
4. Deviendrons pleinement responsables de tout dommage que nous pourrions volontairement ou involontairement avoir causé à l'immeuble,
5. Deviendrons pleinement responsables du bon fonctionnement des accessoires et équipements inclus dans la vente,
6. Deviendrons pleinement responsables de tout dommage causé par vandalisme, feu, eau, etc...,
7. Nous nous engageons à conclure la vente (signer l'acte de prêt et l'acte de vente) devant notaire aussitôt que ce dernier sera en mesure de procéder et qu'il en avisera les parties,
8. Nous demandons au notaire de calculer les ajustements municipaux (taxes, eau, enlèvement des ordures et autre si applicable) et scolaires en date de la préoccupation,
9. Nous deviendrons également responsables des services utilitaires (hydro, gaz, huile etc...),
10. Nous assumerons également les frais de location de tout appareil en location inclus dans la vente,
11. Nous assumerons également les frais de tout contrat de service ayant été prolongé à notre demande tel que : entretien de pelouse, de piscine, déneigement etc.,
12. Advenant notre refus de signer la vente devant le notaire, nous consentons à ce que le total des argents stipulés en 2 soit immédiatement déboursé aux vendeurs à titre de dédommagement,
13. Nous convenons de compenser les vendeurs entre la date de la signature de la présente annexe et la date où le contrat sera effectivement signé devant notaire.
 - Le calcul de la compensation se fera au prorata du nombre de jours
 - Du montant hypothécaire capital et intérêt

PARAPHES (Tous les exemplaires doivent porter les paraphes originaux)



ACHETEUR 1



ACHETEUR 2



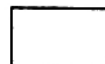
TÉMOIN



VENDEUR 1



VENDEUR 2



TÉMOIN